

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présent : 12 Procuration : 3 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Réf : 2277</u> Recrutement responsable technique</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le un juin Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)</p> <p><u>Date de convocation</u> : 25 mai 2022</p> <p><u>Présents</u> : - M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. MUFFAT Bruno - M. DENNE Jean – Claude - M. GAILLARD Guy - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie – Laure - M. COCCOZ Patrick - - Mme MCQUADE Alisha - Mme QUOEX Valérie - M. DUCHEMIN Vincent -</p> <p><u>Absents ou excusés</u> : M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel (la Glière) - Mme MICHAUD Carole</p> <p><u>Procuration</u> :</p> <p>M. BRAIZE Richard à Mme TAVERNIER Marie M. MUFFAT Michel (la Glière) à M. MUFFAT Michel (la Ranche) Mme MICHAUD Carole à Mme TAVERNIER Marie</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine</p>
---	--

Monsieur le maire, rappelle au conseil municipal que la commune avait lancer suite au départ courant 2021, le recrutement d'un nouveau responsable technique, pour la gestion de son service technique.

Il précise que ce poste est actuellement ouvert au tableau des effectifs de la commune.

Il propose d'ouvrir la possibilité de recrutement à un contractuel de droit public, pour tenir compte des difficultés de recrutement d'un titulaire.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Il précise que le recrutement du contractuel s'effectuera sur la base suivante

Agent : Agent de maîtrise principal

Echelon : 10

- 13ème mois

- astreintes

- bénéficiaire des avantages CNAS et tickets restaurant.

Il propose que la date de création de ce poste soit à compter du 1 juin. En précisant que la date effective sera celle d'embauche.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **ACCEPTE** le recrutement d'un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, sur les bases suivantes :

Agent : Agent de maîtrise principal

Echelon : 10

- 13ème mois

- astreintes

- bénéficiaire des avantages CNAS et tickets restaurant.

* **PRECISE** que cette délibération prendra effet à la date d'embauche effective de l'agent contractuel, pour une période d'une année renouvelable

* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Après transfert- en Sous-préfecture

Le Maire

DENNE Jean - Claude

